Kazacycle : règlement intérieur de l'atelier

Le but de l'atelier est de faciliter la vie des cyclistes urbains, c'est-à-dire vous, dont le moyen de transport quotidien est le vélo.

Pour avoir accès à l'atelier il faut :

- Etre adhérent de l'association "A pinces et à vélo".
- Faire ses réparations soi-même. Venir à l'atelier, c'est manifester la volonté de se débrouiller. Les adhérents et les bénévoles peuvent vous aider, mais c'est vous qui êtes responsable des opérations.
- Ranger les outils et les pièces utilisées.
- Trier ses déchets
- Etre majeur ou être accompagné par un adulte au moment de l'adhésion

Le fonctionnement de l'atelier :

- L'atelier est ouvert par les adhérents et pour les adhérents.
- Tous les outils sont en libre-service, à chacun d'en prendre soin.
- Des bénévoles sont présents pour aider et vous conseiller dans vos réparations.
- Les pièces détachées de récupération sont gratuites à l'exception des cadres et vélos (en l'état, de 5€ à 50€, selon l'estimation de sa valeur par les bénévoles de l'association).
- Les vélos disponibles à l'atelier ne peuvent être démontés (partiellement ou totalement) sans l'accord de l'un des bénévoles présents.
- Un vélo en réparation et stocké à l'atelier doit avoir une étiquette avec nom, date de l'achat ou de la dernière réparation et mention "payé" ou "non-payé". Sans nouvelles de son propriétaire, il sera remis au stock au-delà d'un délai de 15 jours.
- Les vélos personnels stockés pour réparation doivent être munis d'un anti-vol.
- L'accès à la réserve est interdit aux adhérents non accompagnés par un animateur de l'atelier.
- Les adhésions permettent le renouvellement des outils et l'achat des consommables (huile, graisse, rustines, colle…).